

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

KREIZENN TATIOÙ-GWALL HA SIKOURIOÙ

BÉNÉFICIAIRES

Communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

NATURE DES TRAVAUX

Dépenses d'investissement portant sur les équipements suivants :

- Études techniques et de maîtrise d'œuvre,
- Acquisition foncière et immobilière, construction, extension, aménagement.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Dépense subventionnable plafonnée à **2 000 000 € HT** et à **2 000 € HT / m²** :

- Taux d'aide : **20 %** (cas général),
- Taux d'aide majorée à **30 %** dans les cas suivants :
 - projets situés dans les îles ou dans les communes littorales,
 - projets intégrant des travaux d'aménagement de vestiaires pour les sections de jeunes sapeurs-pompiers.

Les centres de 1^{ère} catégorie font l'objet d'une décision au cas par cas.

PIÈCES À FOURNIR

- Délibération,
- Note de présentation,
- Plan de financement,
- Devis détaillés au stade avant-projet définitif (APD),
- Plan et surface de plancher (m²),
- Avis du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56).

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Demande d'aide à adresser **avant le démarrage des travaux** à Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan

Contact :

Hôtel du département

Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires

Direction des territoires

2 rue de Saint-Tropez - CS 82400

56009 Vannes cedex

Tél. : 02 97 54 80 26